Département de l'Oise COMMUNE de MORLINCOURT 27 place de la Mairie 60400 MORLINCOURT

Envoyé en préfecture le 15/04/2021 Recu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021

ID: 060-216004267-20210406-2021_006-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 06 AVRIL 2020

2021-006

Date de convocation: 29/03/2021

Nombre de Conseillers :

en exercice: 13

en présence: 9

votants: 13

L'an deux mil vingt-et-un, le six du mois d'avril, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : D. CAPY, M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, C. PICAUD

Absents excusés: A. BOBOWSKI, M. DEVANNEAUX, F. LOIFERT, P. MARSON Procurations: A. BOBOWSKI donne procuration à M.A. DUPUIS, M. DEVANNEAUX donne procuration à M.J. LENS, F. LOIFERT donne procuration à M. DEGAUCHY, P. MARSON donne procuration à M. DEGAUCHY

Le secrétariat a été assuré par : C. FORMONT

DELIBERATION N°6: RETROCESSION DE LA VOIRIE DU HAUT VILLAGE

Le Maire informe l'assemblée que le 05 novembre 2010, la SARL DU TRANNOIS a sollicité la rétrocession de la voirie et ses espaces publics, concernant le lotissement « Le Haut Village », à la commune de Morlincourt.

Les parcelles concernées sont les suivantes: AH 190, AH 200, AH 209, AH 214 et AH 219.

Cette rétrocession a été acceptée par le Conseil Municipal par délibération en date du 07 novembre 2011 pour que cette voirie soit intégrée au domaine public.

Le dossier a été transmis à Maître Nicolas HUBAU, notaire à Noyon, qui ne l'a pas traité.

A ce jour la voirie du Haut Village n'appartient pas à la commune. Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que pour régulariser cette situation, il faut avoir recours à la procédure de transfert d'office prévue à l'article L318-3 du Code de l'Urbanisme qui nécessite l'ouverture d'une enquête publique.

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur la rétrocession de la voirie du Haut Village et le déclenchement de la procédure de transfert d'office avec l'ouverture d'une enquête publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rétrocession de la voirie du Haut Village à la commune, accepte la mise à l'enquête publique et donne pouvoir au Maire pour mener à bien l'ensemble des démarches devant aboutir à l'intégration de la voirie du Haut Village dans le domaine public.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 06 avril 2021.

Patrick-LEFEBVRE